

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1^{ER} DECEMBRE 2014 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LINCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Des questions sont posées aux membres du conseil.

2014-290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

À 20h17, le Conseiller Leon Elfassy quitte son siège.

À 20h20, le Conseiller Leon Elfassy reprend son siège.

2014-291

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **UNANIMEMENT RÉSOLU:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 novembre 2014 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2014-292

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 1 du Règlement n° 740-3 :

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et **UNANIMEMENT RÉSOLU:**

- D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 qui se tiendront à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft à Hampstead :

12 janvier;	6 juillet;
2 février;	3 août;
2 mars;	8 septembre;
13 avril;	13 octobre;
4 mai;	2 novembre;
15 juin;	7 décembre;

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-293

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2015 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) À EDMONTON

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se tiendra à Edmonton du 5 au 8 juin 2015;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les membres du conseil suivants sont autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Edmonton du 5 au 8 juin 2015 :
 - Monsieur le Maire William Steinberg
 - Madame la Conseillère Karen Zajdman
 - Monsieur le Conseiller Warren Budning
 - Monsieur le Conseiller Leon Elfassy
 - Monsieur le Conseiller Michael Goldwax
 - Monsieur le Directeur général Richard Sun

Adoptée

2014-294

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2015 DE « GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION » (GFOA)

ATTENDU QUE le Congrès annuel 2015 de « Government Finance Officers Association » aura lieu à Edmonton, Alberta du 24 au 27 mai 2015;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les délégués suivants soient autorisés à participer au Congrès annuel 2015 de « Government Finance Officers Association » (GFOA) :

Richard Sun, Directeur général
Jack Edery, Conseiller
Yves Tedom, Contrôleur

Adoptée

2014-295

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 811-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 811 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2015

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Karen Zajdman qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 811-1 modifiant le règlement n° 811, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2015.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 811-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-296

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 727-18 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 (DE CRÉER LA ZONE RA-3 DANS LES ZONES RA-1 ET RB-1 ET LES USAGES AUTORISÉS À Y DÉFINIR (H1 ET H2)).

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'il y aura adoption du Règlement n° 727-18 modifiant de nouveau le Règlement de zonage n° 727, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 727-18 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2014-297

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-18 – RÈGLEMENT N° 727-18 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 (DE CRÉER LA ZONE RA-3 DANS LES ZONES RA-1 ET RB-1 ET LES USAGES AUTORISÉS À Y DÉFINIR (H1 ET H2)).

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 727-18 modifiant le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir (H1 et H2), et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le premier projet de Règlement n° 727-18 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-18 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir (H1 et H2) ».

Adoptée

2014-298

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 804-2 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'il y aura adoption du Règlement n° 804-2 modifiant de nouveau le Règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 804-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2014-299

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 804-2 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 804-2 modifiant le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales, et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le premier projet de Règlement n° 804-2 qui sera intitulé : « Règlement n° 804-2 modifiant de nouveau le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales ».

Adoptée

2014-300

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 741-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 741-1 AUTORISANT LE CONSEIL À DÉLÉGUER AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 741-4 a été donné lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 741-4 intitulé : « Modifiant le règlement n° 741-1, autorisant le conseil à déléguer aux fonctionnaires et employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ».

Adoptée

2014-301

ADOPTION DES TARIFS DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – RÉFÉRENDUM DU 7 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QU'un referendum se tiendra le 7 décembre 2014 dans la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection de la Ville devra embaucher du personnel pour ce référendum;

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le numéro 2013-131 a été adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Hampstead tenue le 10 juin 2013 et ce relativement aux élections municipales du 3 novembre 2013, il est recommandé que la Ville de Hampstead applique les montants mentionnés à ladite résolution pour le référendum qui se tiendra le 7 décembre 2014 ;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

- QUE le conseil municipal adopte les tarifs de rémunération pour les membres du personnel électoral tels que spécifiés aux Annexes A joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2014-302

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 10 NOVEMBRE 2014

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 10 novembre 2014.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-303

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727 ART. 6.3.2 POUR PERMETTRE LA MARGE DE GAUCHE DE 1,12M (3,7 PIEDS) AU LIEU DE 2,28 M (7,5 PIEDS) (AGRANDISSEMENT DU GARAGE) À UNE MAISON FAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 493, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO : 2 088 525, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775) (REGLEMENT CONCERNANT LES EXEMPTIONS DE MINEURE # 18 G-0005)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour permettre la marge de gauche de 1,12m (3,7 pieds) au lieu de 2,28 m (7,5 pieds) (agrandissement du garage) à une maison familiale semi-détachée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 20 octobre 2014, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 493, Chemin Dufferin sur le lot no. 2 088 525, Zone RB-1.

Adoptée

2014-304

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT SUR LE CÔTÉ GAUCHE (AGRANDISSEMENT DU GARAGE) À UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 493, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO : 2 088 525, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775) (REGLEMENT CONCERNANT LES EXEMPTIONS DE MINEURE # 18 G-0005)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement sur le côté gauche (agrandissement du garage) à une maison unifamiliale semi-détachée située au 493, Chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 octobre 2014 soit approuvé à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2014-305

DEMANDE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES SITUÉE AU 39, CHEMIN HEATH, LOT NUMÉRO 2 089 573, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (SPAIP BY-LAW NO.775) (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver la construction d'une nouvelle maison unifamiliale détachée de 2 étages située au 39, Chemin

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Heath et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 novembre 2014 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :

- L'option numéro 2 soumis devrait être approuvé ;
- Les rampes et les garde-corps devraient être en fer forgé et non en vitre ;
- L'auvent de l'entrée principale devrait être en retrait (maximum de 3 pieds en longueur) ;
- Un fascia devrait être intégré dans le design pour accentuer la ligne du toit ;
- L'inclinaison de la ligne de toit devrait être augmentée sur la façade avant;
- Le choix des matériaux devra être validé.

Adoptée

2014-306

NOUVELLE DEMANDE POUR UNE MODIFICATION DE LA FAÇADE AVANT (PROJET DÉJÀ APPROUVÉ POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COURS ARRIÈRE) À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES AU 9 CHEMIN HARLAND, LOT NUMÉRO 2 089 243, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (SPAIP BY-LAW NO.775) (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy appuyé par le Conseiller Warren Budning et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver la modification de la façade avant (projet déjà approuvé pour un agrandissement dans la cours arrière) à une maison unifamiliale détachée de 2 étages située au 9, Chemin Harland et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 novembre 2014 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :
 - Le garde-corps doit se conformer au code national du bâtiment et l'épaisseur de la rampe doit être inférieure à un (1) pouce.

Adoptée

2014-307

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de novembre 2014 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la liste des déboursés pour la période du 30 octobre 2014 au 27 novembre 2014, au montant de 1 447 506.31\$ est par la présente approuvée (1 045 391.98 \$ pour les chèques et 402 114.33\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2014-308

ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2014 - APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER DES DÉPENSES ULTÉRIEURES POUR L'ACHAT EN 2015 D'UN VÉHICULE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AINSI QUE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 35 500 \$, tel que détaillé au tableau suivant, du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté.

Détails	Allocation 2014
Élections municipales 2017	20,500\$
Véhicule sécurité publique	15,000\$

Adoptée

2014-309

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2014

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 922 630 \$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues dans la période fiscale 2014.

Affectation	Détails	Dépense 2014
2013-113/159	Règ. 770 – solde en capital de dette	861,500\$
2013-112	Agrile du frêne	61,130\$

Adoptée

2014-310

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES FLEURS ANNUELLES POUR 2015

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des fleurs annuelles pour 2015;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 21 novembre 2014, celle de Les Serres Y.G. Pinsonneault est la plus basse conformément au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour la fourniture des fleurs annuelles pour 2015 soit octroyé à Les Serres Y.G. Pinsonneault au coût de 9 423.58 \$ taxes incluses.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier 14-34, daté du 24 novembre 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-311

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE CAMIONS 12 ROUES AVEC CHAUFFEURS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LES SAISONS 2014-2015 ET 2015-2016

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 novembre 2014, celles de Les Entreprises Marc Legault Inc et Coopérative des transporteurs du Montréal Métropolitain sont les plus basses conformes au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les contrats pour la location de camions 12 roues avec chauffeurs soit octroyé aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

Les Entreprises Marc Legault Inc

et

Cooperative des Transporteurs du Montreal Metropolitain

Location de camions 12 roues avec chauffeurs
pour le transport de la neige:

\$ 86.00 / hour

La TPS et la TVQ sont applicables sur le prix ci-dessus mentionné.

Le certificat du trésorier 14-35, daté du 24 novembre 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

SUSPENSION

À 20h58, Monsieur le Maire suspend la présente séance.

À 21h20 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum sauf le Conseiller Leon Elfassy.

2014-312

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE LEXUS RX450H, ANNÉE 2015

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- De reporter l'adoption de ce sujet à une séance subséquente du Conseil.

Adoptée

2014-313

APPROBATION DU PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS CADRES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES MONTANTS RELIÉS AU PROGRAMME TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE, L.R.Q., c E-12.001

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur l'équité salariale pour corriger les écarts salariaux et que celle-ci est applicable à tous les employeurs;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que le programme d'équité salariale est la responsabilité de l'employeur;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'approuver le programme d'équité salariale des employés cadres et le versement d'un montant approximatif de 62 000 \$ pour les ajustements salariaux de base; et
- D'inclure le montant additionnel correspondant aux remises gouvernementales et aux contributions de l'employeur.

Le certificat du trésorier no 14-36, daté du 25 novembre 2014, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

À 21h23, le Conseiller Leon Elfassy revient assister à l'assemblée.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2014-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h23.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp
M^e Pierre Tapp, Greffier